



Site Natura 2000 – FR 9101413  
Posidonies de la côte palavasiennne

---

Compte rendu du 6<sup>ème</sup> Comité de  
Pilotage

15 décembre 2015 – Salines de  
Villeneuve

---

**Rédacteur** : François FLISIAK (Agence des aires marines protégées & Université de Montpellier)

SMEL - 2 rue des Chantiers – Sète

Tel : 04 67 46 33 92

Mail : [francois.flisiak@univ-montp2.fr](mailto:francois.flisiak@univ-montp2.fr)

**Relecture** : Tiphaine RIVIERE (Agence des aires marines protégées)

**Présidents du Comité de pilotage** : Préfet maritime de la Méditerranée ainsi que le Préfet de l'Hérault

**Date du Document** : 22 décembre 2015



## Personnes présentes ou excusées :

	NOM du représentant	Présent	Excusé
M. le préfet maritime de la Méditerranée	Frédéric Blua	X	
M. le préfet de l'Hérault	Fabrice Auscher	X	
M. le commandant de la Zone Maritime Méditerranée			
Mme la sous-préfète chargée du littoral auprès du préfet de région du Languedoc-Roussillon	Fabrice Auscher	X	
M le directeur régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Languedoc-Roussillon	Fabrice Auscher	X	
M. le directeur interrégional de la mer	Frédéric Blua	X	
Mme la directrice départementale des territoires et de la mer de l'Hérault	Jean-Luc Desforges	X	
M. le directeur de l'architecture et du patrimoine, sous-direction de l'archéologie, département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines	Marie-Pierre Jézégou		X
Mme la directrice départementale de la cohésion sociale de l'Hérault	Yves Olry	X	
M. le commandant du groupement de gendarmerie de l'Herault	Adj. Rzaskowski (BNC Agde)		
Mme la directrice départementale de la protection des populations de l'Hérault (DDPP)	Gilles LE GODAIS		X
M. l'inspecteur d'académie de l'Herault			
M. le directeur de l'Agence des aires marines protégées	Tiphaine Rivière	X	
M. le délégué régional de l'agence de l'eau Rhône - Méditerranée – Corse			
M. le délégué régional de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer de Méditerranée			
M. le délégué régional du Conservatoire du littoral et des espaces lacustres du Languedoc-Roussillon			
M. le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage			
Mme la Présidente de l'Université de Montpellier 2 Sciences et Techniques du Languedoc	François Bonhomme (SMEL)	X	
M. le Président du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR)			
Chambre d'agriculture du Languedoc-Roussillon			
M. le président du conseil régional Languedoc-Roussillon			
M. le président du conseil départemental de l'Hérault	Eric Vidal	X	
M. le président de la métropole de Montpellier			
M. le président de la communauté d'agglomération du Bassin de Thau			
M. le président de la communauté de communes du Pays de l'Or			
M. le maire de Frontignan	Lionel Pichot	X	
M. le maire de Villeneuve-lès-Maguelone	Gerard Aubry		
M. le maire de Palavas-les-flots			
M. le maire de Mauguio			
M. le maire de la Grande-Motte	Joëlle JENIN-VIGNAUD		X
M. le président du syndicat mixte de la baie d'Aigues Mortes			
M. le président du syndicat intercommunal à vocation multiple des communes littorales de la baie d'Aigues Mortes			
M. le président du syndicat mixte du bassin du lez	Marion Maréchal	X	

M. le président de syndicat interdépartemental d'aménagement du Vidourle			
M. le président de syndicat intercommunal des étangs littoraux	Sandrine Lafond		X
M. le président du syndicat mixte du bassin de l'Or	Eve Le Pommelet		X
M. le président du syndicat mixte du Bassin de Thau			
M. le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Languedoc-Roussillon	Thomas Serazin		X
M. le président du comité local des pêches maritimes et des élevages marins du Grau du Roi			
M. le premier prud'homme des pêcheurs Palavas-les-flots			
M. le premier prud'homme des pêcheurs de Sète-môle			
M. le premier prud'homme des pêcheurs du Grau-du-Roi	Joel Carrier	X	
M. le président de l'Association Méditerranéenne des Organisations de Producteurs			
M. le président du centre d'études et de promotion des activités lagunaires et maritimes (CEPRALMAR)	Adeline Fourrier	X	
M. le président de la section régionale de conchyliculture en Méditerranée <b>CRC méditerranée</b>			
M. le président de l'Association Syndicale Autorisée des cultures marines en mer ouverte			
M. le président du comité départemental du Tourisme	Christiane ARMAND		X
M. le président de l'établissement public régional port de Sète Sud de France			
M. le directeur de la régie autonome de port de plaisance de port Camargue			
M. le rapporteur du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la région Languedoc-Roussillon (Mme REY VALETTE)			
M. le rapporteur du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la région Languedoc-Roussillon (M. BONHOMME)	François Bonhomme (SMEL)	X	
M. le président du comité départemental de voile	Pierre hardy		X
M. le président du comité départemental de vol libre	Michel Pujol	X	
M. le président du comité départemental de canoë-kayak	Michel Usdin	X	
M. le délégué régional de la fédération française de motonautisme (FFM) - SARL EIGL			
M. le président du comité départemental de plongée sous marine	Nicole Boulay	X	
M. le délégué comité régional des pêcheurs en mer (FFPM)			
M. le président du comité régional de la fédération des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF)	Jean Luc Naudet	X	
M. RAY (Membre du comité directeur de la FNPSA et de la Ligue LRMP FNPSA et responsable de la commission environnement FNPSA)	Jean-marie Ray	X	
M. le président de l'Association du Voile de Neptune			
M. le président de l'Association de l'œil d'Andromède	Gwenaelle Delaruelle	X	
M. le président du Collectif de Protection de la Nature et des Usagers de la Baie d'Aigues Mortes			
M. le président du centre d'étude et de sauvegarde des tortues marines de Méditerranée	Jean-Baptiste Sénégas		X
Aire marine protégée Côte Agathoise	Sylvain Bouet	X	
Asconit Consultant	Alexandre Sophianos	X	
P2A développement	Jean-Yves Jouvenel	X	
groupement des comités départementaux APPN	Michèle Rauzier		
Groupement plongée sous-marine	Guilhem de Parseval	X	

## Ordre du jour

- Etat d'avancement de la démarche Natura 2000 en mer en Languedoc-Roussillon,
- Bilan de l'année d'animation du site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne »,
- Retour sur les actions opérationnelles de 2015,
- Perspectives d'actions opérationnelles pour 2016,
- Avancement du projet de cantonnement de pêche de Porquières,
- Actualités,
- Questions diverses et discussion.

Une proposition de modification de l'ordre du jour a été formulée en début de séance pour pouvoir aborder l'avancement du projet de cantonnement de pêche de Porquières à la suite de l'action sur la plongée sous-marine.

## Rappel des actions 2015 (dans l'ordre de présentation au COPIL) :

1. Réalisation d'un état des lieux et d'une analyse écologique des substrats meubles
2. Suivis des herbiers de posidonies
3. Suivi de la fréquentation de la plongée sous-marine, identifier les pressions exercées dans une réflexion d'aménagement de sites les plus fréquentés
4. Limiter l'impact des engins de pêche professionnelle et des activités nautiques récréatives sur les habitats et les espèces sensibles.
5. Application de la méthode d'analyse de risque de dégradation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les engins de pêche maritime professionnelle
6. Valorisation et sensibilisation des plaisanciers et des pêcheurs de loisirs à la technique de l'ancre flottante
7. Soutenir les opérations de formation des professionnels et des associatifs proposant ou encadrant des activités marines de loisir
8. Apporter un appui technique aux acteurs et porteurs de projet dans l'élaboration de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000
9. Suivre l'impact des rejets en mer de l'émissaire de la station dépuratoire de l'agglomération de Montpellier

Le compte rendu ci-dessous est une synthèse des échanges et des interventions. Le bilan d'activités 2015 ainsi que les présentations sont disponibles sur le lien suivant : <http://reseau-languedocmer.n2000.fr/votre-espace-d-echange/bibliotheque/posidonies-de-la-cote-palavasienne-sic> ou sur simple demande auprès de Tiphaine RIVIERE ([tiphaine.riviere@aires-marines.fr](mailto:tiphaine.riviere@aires-marines.fr)).

## **A – Rappel du contexte et actions 2015**

### 1) Réalisation d'un état des lieux et d'une analyse écologique des substrats meubles

Cette étude vient confirmer les « théories » établies lors de l'état des lieux initial et affiner les différentes superficies initialement constatées. Elle permet grâce aux prélèvements de caractériser l'état de conservation. C'est cet état de conservation qui est vérifié tous les 6 ans par l'union européenne (obligation d'un maintien ou d'une restauration).

La campagne au chalut à perche a donné des résultats très faible et donc non exploitables.

L'analyse des Sables Fins de Haut Niveau repose sur des photos (orthophoto-littoral) de 2011 cependant de nouvelles photos ont été prises en 2015, il faut donc attendre qu'elles soient disponibles.

### 2) Suivis des herbiers de posidonies

Le suivi repose sur la même méthode qu'Andromède (par télémétrie) cependant sa réalisation est différente et apporte des résultats utiles à la gestion de l'herbier.

- Questions : Gwennaelle Delaruelle
- La période des suivis est-elle la même ?  
=> réalisé en septembre, contre juillet pour le suivi 2013. Permet de bénéficier du passage des herbivores pour rabattre les feuilles et avoir une meilleure visibilité de l'herbier
- Nombre de points utilisés ? Il y a plus de 1000 points sur un site de suivi
- Vitalité des herbiers ? Les résultats ne sont pas encore exploités

### 3) Suivi de la fréquentation de la plongée sous-marine, identifier les pressions exercées dans une réflexion d'aménagement de sites les plus fréquentés

- Questions : Jean-Yves Jouvenel  
La plus value de la labellisation de sites à baptêmes (signalétiques, promotion...) a-t-elle été prise en compte dans l'analyse couts/avantages ?  
⇒ Non pas directement. Il manque des données chiffrées pour affiner l'analyse. Le projet d'aménagement devra être rediscuté avec la FFESSM et le conseil départemental qui a en charge le PDESI pour trouver la meilleure formule pour valoriser ces sites.
- Question : Eric Vidal  
Quel retour d'expérience pour le sentier sous-marin du cap d'Agde ?  
⇒ Agde dispose d'un sentier sous marin depuis 10 ou 15 ans. Il y a aussi une zone de mouillage écologique liée à l'activité de plongée. Cela nécessite une gestion et une présence terrain importante sans compter le coût inhérent à l'entretien des zones de mouillage (en sachant que ce service est gratuit). C'est la ville d'Agde qui est gestionnaire de l'aire marine protégée et c'est elle qui assure la gestion et l'entretien des installations (avec une entreprise extérieure). C'est positif pour l'image de la ville et pour la rentabilité des entreprises de plongée (plus de rotation sur le site aménagé)
- Question : Fabrice Auscher :  
Des améliorations notables sont observées ?

⇒ oui, notamment sur l'impact du mouillage, avec une recolonisation du site. Mais le site de Palavas n'a pas la même configuration.

Intervention de Guilhem de Parseval : Création aujourd'hui d'un Groupement professionnel de plongée de loisir héraultais. (De la Grande Motte à Sète) Il a pour vocation la promotion de la plongée de loisir professionnel et de devenir un interlocuteur privilégié avec notamment l'Etat ou les collectivités.

#### 4) Avancement du projet cantonnement de pêche

- Questions : François Bonhomme :
- efficacité de cette zone au large vis-à-vis des écosystèmes côtiers qui concentrent les phases de recrutement essentiel à la ressource halieutique?
  - ⇒ le projet part d'une proposition de zone faite par les pêcheurs.
- Il faudrait avoir un état zéro et un suivi régulier cependant les suivis à 20 m sont coûteux.
  - ⇒ Un état zéro et des suivis sont prévus dans les arrêtés administratifs
- Y a-t-il un budget de prévu ?
  - ⇒ Le budget a été il y a deux ans par la ville de Palavas. Il est à ré-estimer sur le nouveau projet et des demandes d'aides sont envisageables.

Le projet correspond aux prérogatives de la DCSMM et de la future loi Biodiversité sur la création de zones fonctionnelles halieutiques.

Sylvain Blouet salue l'implication de la profession dans cette démarche qui est unique dans la région.

Jean-Luc Desforges rappelle la nécessité d'un arrêté ministériel pour la création du cantonnement et un arrêté préfectoral régulant les autres activités. Le projet d'arrêté préfectoral sera analysé par la commission nautique dans le courant du mois de janvier.

Monsieur Blua indique que la gestion présentée illustre bien ce que doit être la gestion d'un site Natura 2000 :

- Un espace de concertation et d'écoute des acteurs locaux
- La mise en place de projets locaux associant des personnes ayant des intérêts différents, mais une volonté commune

Le projet de cantonnement est donc une belle preuve de la vitalité de la démarche N2000 dans la région. Trop souvent le développement durable reste lettre morte, car on s'imagine que c'est complexe à mettre en œuvre et coûteux ! Alors qu'il est possible de mettre en place des actions rapidement et peu coûteuses. Agde en est également une preuve.

Ce type d'initiative doit continuer à se répandre afin qu'émergent des projets similaires qui pourront être accompagnés par l'Etat.

#### 5) Application de la méthode d'analyse de risque de dégradation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les engins de pêche maritime professionnelle

Pas de commentaire

#### 6) Valorisation et sensibilisation des plaisanciers et des pêcheurs de loisirs à la technique de l'ancre flottante

- Questions : Jean Luc Naudet :

Demande de la FNPPSF du pavillon D lorsque le bateau déploie l'ancre  
⇒ Demande à la commission de sécurité à formuler à l'échelle nationale

- Questions : Eric Vidal

Quel suivi de l'action ?

⇒ Des questionnaires sont distribués et pour l'instant les retours sont positifs.

Sur Agde, 80% l'utilise régulièrement et 60% ont abandonné l'ancrage traditionnel. Mais difficultés d'observation de l'impact biologique. C'est un geste citoyen !

Retour d'expérience de Port-Camargue, les plaisanciers indiquent que le dispositif ne tient pas le bateau. Tout est expliqué dans la brochure !

Elle sert à diminuer la dérive. Elle est efficace que par vent de 4 nœuds (sinon elle ne se gonfle pas) mais ne freinera pas un bateau complètement.

7) Soutenir les opérations de formation des professionnels et des associatifs proposant ou encadrant des activités marines de loisir

Pas de commentaire

8) Apporter un appui technique aux acteurs et porteurs de projet dans l'élaboration de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000

Pas de commentaire

9) Suivre l'impact des rejets en mer de l'émissaire de la station d'épuration de l'agglomération de Montpellier

- Question : y a-t-il un suivi sur les autres stations d'épuration ?

⇒ La veille sur les 5 bassins versants doit être accentuée en 2016

## **B – Présentation des actions 2016**

Cf présentation

Pas de commentaire

## **C- Visionnage du film sur l'ancre flottante**

<http://www.aires-marines.fr/Videos/Econavigation-L-ancre-flottante-un-outil-pour-contribuer-a-la-protection-des-fonds-sous-marins/>

- Questions : Jean Luc Naudet :

• Que faire pour limiter la pêche à la dorade, au sorties des graus ?

⇒ Des réflexions sont en cours à l'échelle nationale (financements européens à mobiliser ?)

⇒ Des plaquettes de communication sont distribuées. Il y a une amélioration des connaissances sur les stocks que ne ferait pas craindre de dégâts. Il faut agir contre le braconnage et donc vérifier la présence systématique de marquage.

• Y a-t-il de nouveaux projets d'immersion de récifs artificiels ?

⇒ Le guide méthodologique du Cedralmar reprend les grandes lignes stratégiques.